

## L'USAGE D'INSTRUMENTS FISCAUX DANS LA SOLUTION DE PROBLÈMES RELATIFS AUX CAPITAUX INTERNATIONAUX (Par Marco Fábio Mourão)

Avec ce **troisième petit texte**, nous voulons stimuler le débat et obtenir des commentaires, analyses, témoignages par rapport à notre texte base de débat (Politique Fiscale, Redistribution et Sécurité Sociale). Ici, nous avons repris le thème du règlement du courant de capitaux externes, une des branches plus importantes de la mondialisation et, probablement, celle qui a reçu une grande attention.

Le long de deux décennies de libération, nous avons assisté à nombreuses crises qui ont affecté plusieurs pays. Ces crises surviennent au marché international de capitaux, d'actions, d'échange et de titres surtout des gouvernements, et elles ont affecté plusieurs pays (Mexique, Thaïlande, Indonésie, Russie, mentionner le plus célèbre). La retraite solide et plus ou moins rapide des capitaux étrangers met le pays qui souffre cette attaque pratiquement en faillite. Dans quelques cas l'aide au moyen d'emprunts coordonnée par FMI permet de faire face au manque de liquidité immédiate. Mais cette aide a des conditionnalités dans le style du FMI: couper des dépenses publiques, privatisations, limitations à la sécurité sociale officielle, récession de haut coût social et l'obligation d'atteindre certain niveau de superavit fondamental dans le budget. Le montant de ces titres en circulation, en 1997, était de 3542 milliard dollars, selon les estimatives.

Dans ce contexte, nous demandons : est-ce que la mondialisation financière doit être évitée, ou doit-elle être contrôlée ? Est-ce que la taxe Tobin pourrait être un instrument de contrôle efficace ? ou nous devrions favoriser une opinion comme celle de l'économiste Howard Watchell, nord-américain, qui suggère trois taxes : une sur les opérations de change, une autre sur les investissements directs dans l'extérieur, et un troisième impôt, uniforme, international, sur les profits?

Le deuxième aspect de ces capitaux internationaux fait référence aux paradis fiscaux, places qui, en raison du secret de banque, de la taxation faible ou zéro, et de la facilité d'inscription de compagnies, attirent des capitaux d'origine douteuse; ils deviennent ainsi des centres de compagnies qui, pour fuir aux impôts d'autres pays, y accomplissent des opérations de commerce externe ou utilisent ces paradis pour y allouer les profits obtenus dans d'autres pays.

Est-ce que le contrôle de ces paradis fiscaux devrait être favorisé ou doit-on chercher à les éliminer? Dans les deux hypothèses quels instruments (fiscal ou d'une autre nature) pourraient être utilisés?

La troisième source de problèmes : les assurances aux capitaux. L'AMI (Accord Multilatéral d'Investissements) a été avorté dans OCDE à cause des dénonciations d'origine française, mais les clones de cet accord continuent leur carrière: il y a la perspective de les faire accueillir par l'OMC, et, dans Mercosul, l'Argentine, le Brésil, le Paraguay et l'Uruguay ont signé un accord qui est prêt à être approuvé par le Congrès. Le dérangement

de tels accords est que, en général, ils ont des termes qui enlèvent de la justice nationale le jugement de controverses, ils entravent l'exécution de la politique économique et fiscale des pays et ils enlèvent la possibilité d'établir des limitations à travers ;a politique ou la législation.

La liberté large du courant de capitaux financiers et d'investissement direct devrait être favorisée, dans une vision néolibérale, ou est-ce que c'est plus rationnel d'essayer de les contrôler? De quelle protection doivent bénéficier les investissements étrangers, ou est-ce qu'ils devraient avoir le même statut des capitaux internes? Comment entraver l'approbation d'accords comme AMI et leurs clones?

Au sujet de ces problèmes, nous aimerions avoir les suggestions de nos compagnons du débat. ENVOYEZ DES SUGGESTIONS ET DES PROPOSITIONS. LE THÈME EST IMPORTANT.